

# ville de Saint-Jean d'Angély

Saint-Jean-d'Angély, le 10 juillet 2025

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025\_SF\_DEC46

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° D5, en date du 28 mai 2020, et n° D14, en date du 30 novembre 2023,

Considérant la demande de la SARL « Le Jardin d'Ô » de procéder au règlement de la redevance d'occupation du domaine public mensuellement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et non plus semestriellement,

Considérant que le montant annuel global de la redevance versée au titre de la convention temporaire d'occupation du domaine public des équipements et installations mis à disposition de l'occupant sur le site du plan d'eau de Bernouët demeure inchangé,

### D É C I D E

**Article 1 :** D'adopter l'avenant n° 1 à la convention temporaire d'occupation du domaine public conclue le 24 mai 2024 avec la SARL « Le Jardin d'Ô ».

**Article 2 :** D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document ou à entreprendre toute démarche à l'effet d'exécuter la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.



La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE**  
**par télétransmission au contrôle de légalité**  
sous le n° 017-211703475-20250710-2025\_SF\_DEC46-DE  
AR Préfecture le 11 juillet 2025  
**et par publication dématérialisée le 11 juillet 2025**